



# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

**Année 2018**

**Rapport présenté au Conseil communautaire du 24 juin 2019,  
par le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet**

Rapport établi le 24 juin 2019 conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,



# SOMMAIRE

<b>CHAPITRE 1: PRESENTATION.....</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE 2 : COMPETENCES EXERCEES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION .....</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE 3 : ORGANISATION DU SERVICE.....</b>	<b>5</b>
<b>3 – I / Organisation générale du service.....</b>	<b>5</b>
1 Le pôle castrais : .....	7
2 Le pôle mazamétain : .....	7
<b>3 – II / Ordures ménagères résiduelles.....</b>	<b>8</b>
<b>3 – III / Emballages ménagers recyclables et verre .....</b>	<b>8</b>
<b>3 – IV / Déchets végétaux.....</b>	<b>9</b>
<b>3 – V / Encombrants .....</b>	<b>10</b>
<b>3 – VI / Evolution des tonnages collectés entre 2010 et 2018. ....</b>	<b>10</b>
<b>CHAPITRE 4 : PREVENTION DES DECHETS.....</b>	<b>11</b>
<b>CHAPITRE 5 : INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>14</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>17</b>



## CHAPITRE 1: PRESENTATION

Lors de sa création, le 1<sup>er</sup> janvier 2000, La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a pris la compétence élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes et les opérations de transports, de tri ou de stockage qui s'y rapportent.

La partie « traitement » a été déléguée au syndicat mixte départemental TRIFYL le 11 avril 2000 lors de l'adhésion de la Communauté d'agglomération qui en a toutefois poursuivi l'exercice jusqu'au 31 décembre 2003. Le syndicat TRIFYL assure la gestion des déchèteries, des quais de transfert et des unités de traitement. Le rapport annuel de ce syndicat fait état des indicateurs des unités gérées par celui-ci.

La partie « collecte » a été transférée par ses 16 communes membres à la Communauté d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, l'exercice effectif en ayant été assuré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. En 2017, deux communes ont quitté la Communauté d'agglomération : le Rialet et le Vintrou suite à Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La Communauté d'agglomération étant établie sur 2 aires urbaines, le service de collecte s'articule autour de deux pôles techniques, l'un à Castres qui dessert les communes de Castres, Labruguière, Lagarrigue, Valdurenque, Noailhac, Boissezon et Navès ; l'autre à Mazamet pour les communes de Mazamet, Aussillon, Pont de l'Arn, Payrin-Augmontel, Aiguefonde, Caucalières et Saint Amans Sault.

## CHAPITRE 2 : COMPETENCES EXERCEES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

La Communauté d'agglomération exerce la compétence collecte des déchets des ménages et déchets assimilés avec, pour chaque commune, les prestations figurant sur le tableau ci-dessous.

	<b>OM</b>	<b>Emballages</b>	<b>Verre</b>	<b>Déchets végétaux</b>	<b>Encombrants</b>	<b>Cartons des commerçants</b>
<b>Aiguefonde</b>	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	La collecte est réalisée avec celle des emballages.
<b>Aussillon</b>	CACM	CACM	CACM	Collecte municipale	CACM	
<b>Boissezon</b>	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
<b>Castres</b>	CACM	CACM	CACM	BIEYSSE	CACM	CACM
<b>Caucalières</b>	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	La collecte est réalisée avec celle des emballages.
<b>Labruguière</b>	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
<b>Lagarrigue</b>	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
<b>Mazamet</b>	CACM	CACM	CACM	Collecte municipale	CACM	
<b>Navès</b>	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
<b>Noailhac</b>	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
<b>Payrin-Augmontel</b>	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
<b>Pont-de-l'Arn</b>	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
<b>Le Rialet*</b>	CACM	CACM	CCHVT	CCHVT	CCHVT	
<b>Saint-Amans-Soult</b>	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
<b>Valdurenque</b>	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	

\* : à la demande de la Communauté de communes de la Haute-Vallée du Thoré, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet réalise, par convention, la collecte et le traitement des déchets ménagers hors verre de la commune du Rialet (52 habitants).

A l'exception du verre, la compétence collecte s'arrête au déchargement des véhicules de collecte aux quais de transfert ou au centre de tri.

La gestion des équipements de transfert, le transport vers les centres de traitement, le traitement lui-même et la gestion des déchèteries font partie de la compétence traitement déléguée au syndicat mixte départemental TRIFYL.

Le transport du verre depuis Castres vers les établissements BRIANE (Saint-Juéry) chargés par la Verrerie Ouvrière d'Albi de la préparation du calcin, est assuré par la société VEOLIA pour le compte de la Communauté d'agglomération.

## CHAPITRE 3 : ORGANISATION DU SERVICE

### 3 – I / Organisation générale du service

Le service « collecte et traitement des déchets » assure les missions de collecte et d'élimination des déchets pour 78 244 habitants (population municipale au 1 janvier 2018) répartis dans les 14 communes membres de la Communauté d'agglomération. La collecte s'effectue en porte à porte pour la majorité du territoire ; 903 points de collecte en regroupement complètent le dispositif. Environ 700 producteurs significatifs qui ne sont pas des ménages sont collectés par le service de collecte.

La délibération de la Communauté d'agglomération n°2011/181 en date du 24 octobre 2011, fixe les modalités de la collecte des déchets sur le territoire comme détaillé ci-après :

Type d'habitat	Type de collecte
<b>Centre urbain dense (Castres, Mazamet, Labruguière)</b>	<b>Apport volontaire en conteneurs enterrés</b>
<b>Gros producteurs = habitat collectif, administrations, professionnels</b>	<b>Bacs privatifs</b>
<b>Habitat pavillonnaire dense, périurbain</b>	<b>Bacs individuels en porte à porte</b>
<b>Habitat rural ou centre bourg</b>	<b>Bacs de regroupement + conteneurs enterrés ponctuels</b>

L'organisation du service se déroule maintenant de la manière suivante :

*Note : C 2 : collecte d'une fréquence de deux fois par semaine, C1 : collecte d'une fréquence d'une fois par semaine et C 0.5 : collecte d'une fréquence d'une fois toutes les deux semaines.*

*Exemple : collecte C 1 C 0.5 : collecte 1 fois par semaine pour les déchets résiduels et 1 fois toutes les 2 semaines pour les déchets recyclables.*

Commune	Type de collecte	Date de mise en place
<b>Aiguefonde</b>	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5 et en bacs de regroupement C2 C1	Mars 2012
<b>Aussillon</b>	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5 et en bacs de regroupement C2 C1	Juillet 2012

Commune	Type de collecte	Date de mise en place
<b>Boissezon</b>	Bacs de regroupement C2 C1	Décembre 2011
<b>Castres cœur de ville</b>	Conteneurs enterrés	De 2011 à 2016
<b>Castres pavillonnaire</b>	Bacs individuels C1 C 0.5	Décembre 2012
<b>Castres rural</b> (pour les habitations ne pouvant avoir des bacs individuels)	Bacs de regroupement C2 C1	Décembre 2012
<b>Caucalières</b>	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5 et en bacs de regroupement C2 C1	Mai 2012
<b>Labruguière Cœur de ville</b>	Conteneurs enterrés	De 2013 à 2016
<b>Labruguière pavillonnaire et rural</b>	Pavillonnaire en bacs individuels C1 C 0.5 et bacs de regroupement C2 C1	Bacs individuels mis en place pour 1 500 foyers en décembre 2015.
<b>Lagarrigue</b>	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5 et regroupement C2 C1	Janvier 2012
<b>Mazamet Cœur de ville</b>	Conteneurs enterrés	De 2013 à 2016
<b>Mazamet pavillonnaire</b>	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5	Juillet 2012
<b>Mazamet rural</b>	Bacs de regroupement C2 C1	Pas de modification
<b>Navès</b>	Bacs individuels C1 C 0.5	Décembre 2015
<b>Noailhac</b>	Bacs de regroupement C2 C1	Décembre 2011
<b>Payrin Augmontel pavillonnaire</b>	Bacs individuels C1 C 0.5	Mars 2012
<b>Payrin Augmontel rural</b>	Bacs de regroupement C2 C1	Pas de modification
<b>Pont de l'Arn</b>	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5 et en bacs de regroupement C2 C1	Mars 2012 pour Rigautou Juillet 2013 (village)
<b>Saint Amans Sout</b>	Bacs de regroupement C2 C1	Pas de modification
<b>Valdurenque</b>	Bacs individuels C1 C 0.5	Janvier 2012

Le service de collecte est réparti sur 2 pôles :

### 1 Le pôle castrais :

Une fois collectées, les ordures ménagères sont déversées au quai de transfert de Castres, et les emballages ménagers recyclables sont directement déchargés au centre de tri TRIFYL à Labruguière.

### 2 Le pôle mazamétain :

Les ordures ménagères et les déchets recyclables sont déversés au quai de transfert d'Aussillon.

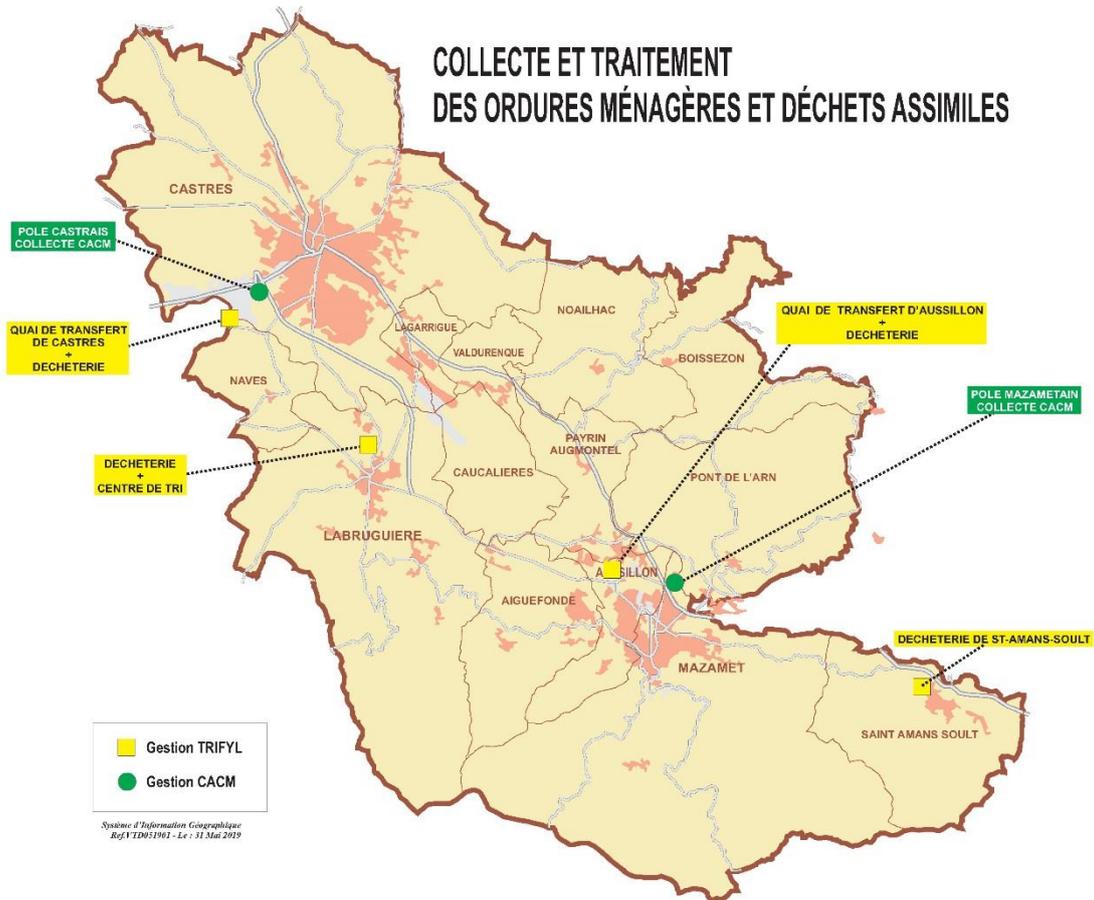
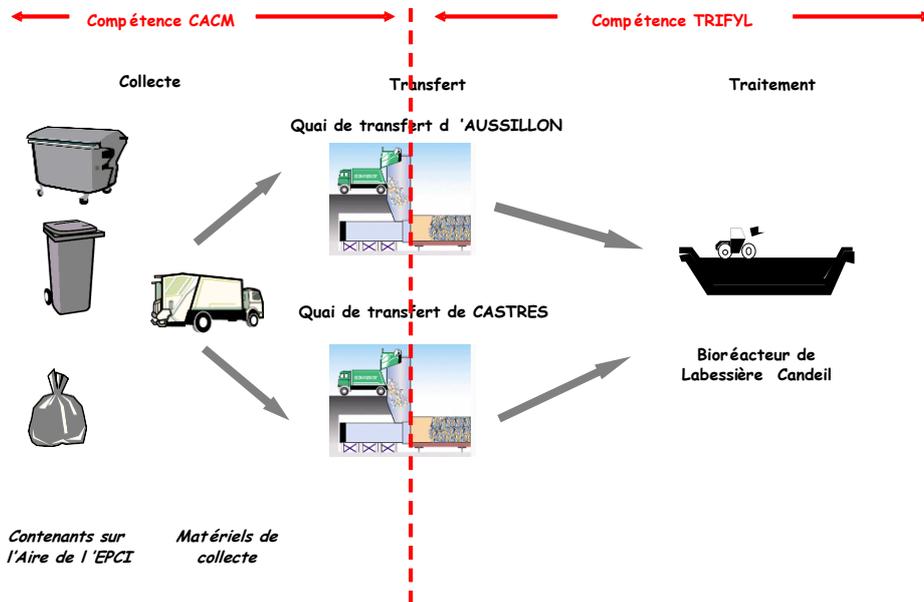


Schéma 1 : site de collecte, de transferts et déchèteries

### 3 – II / Ordures ménagères résiduelles

Schéma 2 : la filière Ordures Ménagères résiduelles

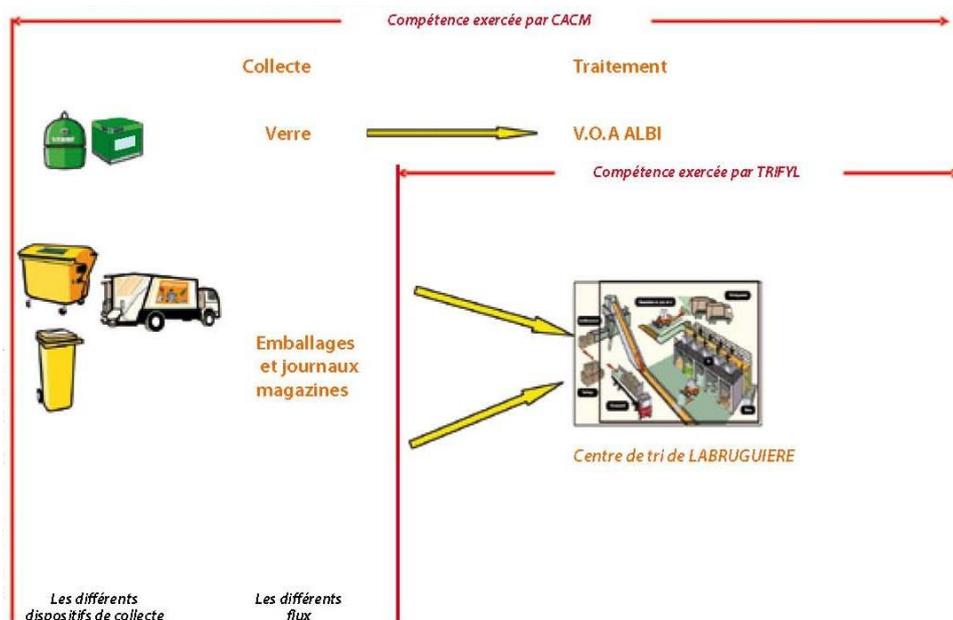


La distribution des sacs noirs à déchets est conservée dans les communes suivantes dans les zones en bacs de regroupement) : Aiguefonde, Boissezon, Caucalières, Mazamet, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, et Saint Amans Soult.

### 3 – III / Emballages ménagers recyclables et verre

Les emballages ménagers recyclables (hors verre) sont triés et conditionnés par le syndicat TRIFYL dans son centre de tri de Labruguière.

Le verre est entièrement collecté en apport volontaire par la Communauté d'agglomération et transporté vers le centre de traitement des établissements BRIANE avant remise du calcin à la Verrerie Ouvrière d'Albi.



### Collecte des Emballages Ménagers Recyclables

Les sacs jaunes de collecte sont remplacés par des cabas de pré-collecte réutilisables pour tous les points en apport volontaire. Seule la collecte d'une partie urbaine de Mazamet conserve une collecte en sacs jaunes, dans l'attente de la mise en place des conteneurs enterrés.

### **3 – IV / Déchets végétaux**

En 2018, la commune de Castres a bénéficié d'une collecte des déchets végétaux ; la société BIEYSSE a été retenue après consultation pour effectuer cette prestation qui comprenait le dépôt et l'enlèvement de 5 bennes à déchets végétaux sur 37 points définis sur la commune suivant un calendrier précis. Le montant annuel de cette prestation s'élève à 11 491 € TTC (hors traitement par Trifyl).

Ces déchets végétaux (157.16 tonnes en 2018, 159.04 tonnes en 2017, 139.06 tonnes en 2016, 161,33 tonnes en 2015, 146 tonnes en 2014, 186,62 tonnes en 2013, 132,44 tonnes en 2012 ; 116,28 tonnes en 2011 ; 75 tonnes en 2010 ; 86,30 tonnes en 2009 ; 125,84 tonnes en 2008) ont été transportés sur l'aire de compostage de Labruguière gérée par le syndicat TRIFYL.

Les communes d'Aussillon et Mazamet effectuent cette collecte en régie directe. Les habitants des autres communes, n'ayant pas de collecte spécifique, apportent leurs déchets végétaux dans les 4 déchèteries de Saint-Amans Soult, d'Aussillon, de Castres et de Labruguière.

### 3 – V / Encombrants

La collecte des encombrants concerne les déchets volumineux des ménages. Sont considérés comme « encombrants ménagers » le mobilier usagé, meubles, literie, électroménager (téléviseurs, machines à laver, etc...).

La collecte des encombrants est réalisée entièrement en régie par les services de la Communauté d'agglomération. Elle s'effectue sur rendez-vous téléphonique. Ensuite les déchets collectés sont triés et valorisés en déchèteries.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, ce service a été étendu à l'ensemble du périmètre de la Communauté d'agglomération.

### 3 – VI / Evolution des tonnages collectés entre 2010 et 2018.

Le tableau comparatif des tonnages 2010 et 2018 fait apparaître une baisse du tonnage des ordures ménagères résiduelles et une augmentation des emballages recyclés. Ces résultats sont satisfaisants. Le tonnage minimum par habitant a été atteint en 2013 ; l'année 2018 marque une augmentation des tonnages collectés d'emballages et de verre. Les quantités de déchets résiduels sont stables alors qu'elles sont en augmentation de 2 à 3 % dans les collectivités voisines.

Pour le verre, la Communauté d'agglomération dispose d'une forte marge de progression car elle pourrait augmenter de 20 % le tonnage collecté pour atteindre la moyenne départementale. Une importante action de communication et d'amélioration du nombre de colonnes aériennes pour le verre a été menée en 2017 en collaboration avec la société CITEO : elle commence à porter ses fruits en 2018 avec une hausse de 4,5 % / 2017.

	Déchets ménagers résiduels	Emballages ménagers	verre	Encombrants	Total collecté	Total annuel par habitant en kg	Population municipale
<b>2010</b>	23 507	3 673	1737	338	29 255	365	80 161
<b>2011</b>	23 250	3 864	1 703	224	29 041	362	80 161
<b>2012</b>	22 625	3 868	1 765	175	28 432	356	79 849
<b>2013</b>	21336	4112	1799	139	27 385	345	79 437
<b>2014</b>	21 454	4 241	1 921	76	27 697	353	78 510
<b>2015</b>	21 165	4 303	1 876	221	27 419	349	78 510
<b>2016</b>	20 724	4 358	1 956	236	27 274	347	78 654
<b>2017*</b>	20 751	4 434	1 972	220	27 377	349	78 365
<b>2018</b>	<b>20 776</b>	<b>4 594</b>	<b>2 061</b>	<b>184</b>	<b>27 615</b>	353	78 244
<b>Indice de réduction (base 100 en 2010)</b>	<b>88</b>	<b>125</b>	<b>118</b>	<b>54</b>	<b>94</b>	<b>97</b>	

\* compris Rialet : 52 habitants hors verre

Le tableau ci-après indique les performances par an et par habitant de déchets produits et permet une comparaison par rapport aux moyennes départementale, régionale et nationale.

	Castres- Mazamet 2013	Castres- Mazamet 2018	Tarn <i>résultats 2013</i>	Midi- Pyrénées LR <i>Source ADEME, élaborés en 2015</i>	France
Ordures ménagères résiduelles en kg / an / habitant	269	265	244	289	269
Emballages et papier (TRI) en kg / an / habitant	52	59	56	53	47
Verre en kg / an / habitant	23	26	28	28	29
Total en kg / an / habitant	344	350	328	370	345

La collecte des déchets assimilés est intégrée à celle des déchets ménagers. Pour 2018, les quantités estimées sont :

- déchets résiduels : 3 000 tonnes
- emballages recyclables : 700 tonnes

## CHAPITRE 4 : PREVENTION DES DECHETS

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'est engagée dans un programme local de prévention des déchets en 2011. Celui comprenait 13 actions détaillées ci-après. Ce programme s'est terminé officiellement en juillet 2017, même si les actions ont continué depuis. Un nouveau plan est en cours d'élaboration et sera entériné en 2019.

## 1/ Les objectifs du programme de prévention

---

Le diagnostic territorial a permis de dégager les éléments importants à prendre en compte pour bâtir un plan d'actions adapté au contexte territorial de la CACM.

Les gisements d'évitement les plus importants sur le plan quantitatif ont pu être identifiés:

- les déchets fermentescibles : 85 kg/hab/an
- les textiles sanitaires : 51 kg/hab/an
- les emballages en verre : 34 kg/hab/an
- les emballages en plastique : 32 kg/hab/an
- les imprimés publicitaires non-sollicités : 21 kg/hab/an.

## 2/ les actions de prévention en 2018 :

---

**1) Stop pub** : apposés sur les boîtes à lettre, un autocollant permet de ne plus recevoir les publicités non adressées.

Les mairies proposent l'autocollant à l'accueil. Lors des manifestations sur la prévention des déchets, des autocollants sont systématiquement proposés. Il ressort qu'environ la moitié des personnes est intéressée, ce qui rejoint le ratio national. Le nombre d'autocollants mis en place est très inférieur à celui distribués. Le taux de foyers équipés est de 32 % sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

**2) Compostage individuel** : Cette action a été poursuivie avec la distribution de 1 000 composteurs supplémentaires en 2018 (8 319 composteurs sont en place auprès des habitants). Un numéro d'appel « SOS compostage » a été mis en place pour répondre aux questions que se posent les utilisateurs. Les composteurs de 2018 et de 2019 sont subventionnés dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

**3) Compostage collectif** : 13 écoles sont actuellement équipées de composteurs. Ces écoles ont toutes demandé des composteurs de petites tailles pour une action plus éducative de sensibilisation que pour une prévention des déchets à proprement parler.

Le compostage collectif est en place à la gendarmerie de Labruguière (logements des gendarmes) pour environ 10 personnes. La formation a été faite en même temps que la distribution des composteurs individuels d'octobre. 3 personnes se sont déplacées et ont servi de référents pour l'utilisation. Ce sont 2 bacs de 1000 litres qui ont été mis en place. Le compostage collectif a été mis également en place à la MECS de Mazamet. C'est une maison pour enfants à caractère social (25 enfants + 10 adultes). Le premier contact a été fait grâce aux composteurs individuels fournis à une des référentes. D'un commun accord, il a été fourni un 300 et un 600 litres. Le premier est destiné à 3 appartements situés à proximité où des adolescents sont en quasi-autonomie et le 600 litres est destiné au centre lui-même. L'objectif affiché est de mettre d'autres bacs dès que l'action sera rentrée dans les mœurs.

Un compostage collectif a été également remis au lycée Riess de Mazamet courant mars 2016 pour 800 repas servis quotidiennement.

Des composteurs collectifs ont été également mis en place au lycée hôtelier de Mazamet en 2018.

Un composteur collectif a été mis en service à la Résidence du Petit Causse de Tarn Habitat à Labruguière. Une réunion des locataires a eu lieu avec une quinzaine de personnes très motivée. L'opération est un réel succès : la qualité du compost est avérée.

**4) Opération Mini Maxi déchets** : il s'agit de sensibiliser les consommateurs à l'achat de produits « pauvres en déchets » comme les produits « Ecolabel ». L'opération a été faite en 2017 auprès des établissements Géant Casino. Le CPIE du Tarn réalise les animations. Il n'y a pas eu d'opération de ce type en 2018.

**5) Gobelets réutilisables (action interne à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet)**. Un système sur la machine à café de l'Espace Ressource pour que les agents puissent venir avec leur propre tasse, a été mis en place. Cette action a été très bien accueillie par les agents.

**6) Promotion eau du robinet** : L'option a permis de fournir 2 000 gourdes en acier INOX recyclable aux clubs sportifs volontaires pour éviter les bouteilles plastiques. La distribution est faite avec la signature d'une charte d'engagement du club sur la prévention. Les dernières gourdes ont été distribuées en 2018 à 2 clubs sportifs.

**7) Promotion du réemploi, dons** : Une collecte de jouets a été réalisée en novembre 2018 au sein de l'établissement Barral et sur la déchèterie de Mélou à Castres.

**8) Récup'textiles** : Le tonnage collecté est de l'ordre de 368 tonnes en 2018. La collecte est réalisée très majoritairement par Le Relais 81 ; la société SRCE a placé 3 points de collecte sur des espaces privés (grande surface de distribution).

**10) Limitation de consommation des papiers (action interne à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet)** : Les réglages des imprimantes des services sur du recto-verso par défaut associé à une dématérialisation des actes commencent à porter leurs fruits : en 2018, la quantité de papier A4 (775 ramettes) et A3 (15 ramettes) a été réduite de 50% par rapport à 2015.

**11) Zéro produits phytosanitaires** : une action de sensibilisation envers le grand public a été réalisée lors des Floriales à Mazamet (avril 2018) et au marché aux fleurs de Castres (mai 2018).

**12) Baisse de fréquence de collecte et passage en bacs individuels** : la réorganisation prévue de l'ensemble des collectes a été achevée en 2015. Cette action a permis une forte baisse des tonnages.

**13) Sensibilisation au gaspillage alimentaire** : Ce sujet a mobilisé de nombreux partenaires au travers de rencontre pour établir un diagnostic, une proposition d'actions concertées. Les collèges-lycées privés du territoire ont été démarchés. Certains comme le lycée Jeanne d'Arc de Mazamet fait déjà des actions avec les élèves comme des pesées. Les établissements Barral et Notre Dame de Castres sont intéressés par un module sur le Gaspillage alimentaire coordonné avec le CPIE. Une action a débuté avec le service éducation de la Ville de Castres et la cuisine centrale.

## CHAPITRE 5 : INDICATEURS FINANCIERS

En 2018, le compte administratif fait ressortir un montant de dépenses de fonctionnement de 9 152 818 € TTC (8 864 515 € TTC en 2017, 8 391 228 € TTC en 2016, 8 186 018 € TTC en 2015, 7 877 285 € en 2014, 7 477 625 € en 2013, 7 277 902 € en 2012).

Pour l'investissement, le montant est de 943 835 € TTC pour 2018 (3 221 835 € TTC en 2017, 2 310 775 € TTC en 2016, 1 780 338 € TTC en 2015, 1 907 780 € en 2014, 3 806 523 € en 2013, 3 085 694 € en 2012) en dépenses d'investissement.

Les principaux postes de dépenses d'investissement sont :

- l'achat de conteneurs, conteneurs enterrés et colonnes de tri,
- l'achat de véhicules de collecte,
- le remboursement d'emprunt.

Le financement du service est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont les taux n'ont pas varié en 2018 (ils sont stables depuis 2007).

N°	Secteur	Taux de TEOM 2016
1	AIGUEFONDE	11,46 %
2	AUSSILLON	8,48 %
3	BOISSEZON	14,94 %
4	CASTRES VILLE	10,91 %
5	CASTRES RURAL	8,73 %
6	CAUCALIERES	11,43 %
7	LABRUGUIERE	10,51 %
8	LAGARRIGUE	10,68 %
9	MAZAMET	8,37 %
10	NAVES	13,62 %
11	NOAILHAC	11,49 %
12	PAYRIN-AUGMONTEL	10,22 %
13	PONT DE L'ARN	10,92 %
14	SAINT-AMANS-SOULT	11,70 %
15	VALDURENQUE	12,75 %

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises :

- maintenance véhicules : 195 000 € TTC (Barriac VI, Castres Diesel, La Molière)
- transport du verre de Castres à Saint-Juéry : 28 000 € TTC (Véolia),
- fourniture de sacs plastique noirs et jaunes de collecte : 26 600 € TTC (Toussac)
- location du véhicule de lavage des conteneurs : 12 000 € TTC (Clovis Location)
- collecte de déchets végétaux en benne : 12 000 € TTC (Bieysse)

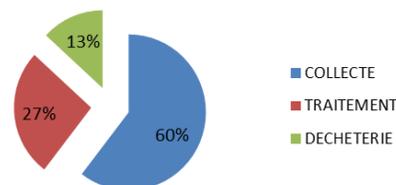
**RAPPORT D'ACTIVITE DES OM - ANNEE 2018**

		Pop 2014		Pop 2015		Pop 2016		Pop 2017		Pop 2018	
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>78 510</b>		<b>78 510</b>		<b>78 654</b>		<b>78 313</b>		<b>78 244</b>	
POSTES DEPENSES	Imputations	2014		2015		2016		2017		2018	
		MONTANTS 2014	€/ HAB	MONTANTS 2015	€/ HAB	MONTANTS 2016	€/ HAB	MONTANTS 2017	€/ HAB	MONTANTS 2018	€/ HAB
Carburants	c/60622	366 886,26	4,67 €	326 983,99	4,16 €	361 032,84	4,59 €	298 544,54	3,81 €	449 224,90	5,74 €
Entretien véhicules	c/60631, 60632 et 61551	236 993,47	3,02 €	286 920,71	3,65 €	298 731,88	3,80 €	303 552,91	3,88 €	394 736,99	5,04 €
Taxes & assurances	c/6161 et 6355	56 553,69	0,72 €	53 312,79	0,68 €	38 009,51	0,48 €	38 014,11	0,49 €	44 172,55	0,56 €
Op° d'ordre dont Amortissement	chap 042	846 679,23	10,78 €	1 018 381,04	12,97 €	1 089 399,14	13,85 €	1 211 177,89	15,47 €	1 379 292,31	17,61 €
Personnel	chap 012	2 763 362,62	35,20 €	2 784 806,21	35,47 €	2 748 277,50	34,94 €	2 876 702,10	36,73 €	2 789 346,44	35,62 €
Sacs	c/60682	66 741,86	0,85 €	66 252,28	0,84 €	42 825,73	0,54 €	24 505,37	0,31 €	37 738,09	0,48 €
Marchés de prestations	c/611	38 576,87	0,49 €	36 607,89	0,47 €	38 968,26	0,50 €	63 552,70	0,81 €	56 141,83	0,72 €
Communication	c/6236 et 6237	12 265,49	0,16 €	16 274,78	0,21 €	42 901,50	0,55 €	35 169,74	0,45 €	19 731,10	0,25 €
Divers (dont frais financiers)	autres	432 743,30	5,51 €	388 077,05	4,94 €	405 973,30	5,16 €	479 994,76	6,13 €	358 344,60	4,58 €
Traitement	c/6228	2 150 714,10	27,39 €	2 276 563,64	29,00 €	2 293 324,38	29,16 €	2 415 609,39	30,85 €	2 421 105,94	30,92 €
Capitation	c/65737	905 768,58	11,54 €	931 837,36	11,87 €	1 031 784,66	13,12 €	1 117 691,02	14,27 €	1 202 983,67	15,36 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>7 877 285,47</b>	<b>100,33</b>	<b>8 186 017,74</b>	<b>104,27</b>	<b>8 391 228,70</b>	<b>106,69 €</b>	<b>8 864 514,53</b>	<b>113,19 €</b>	<b>9 152 818,42</b>	<b>116,87 €</b>
POSTES RECETTES		2014		2015		2016		2017		2018	
		MONTANTS 2014	€/ HAB	MONTANTS 2015	€/ HAB	MONTANTS 2016	€/ HAB	MONTANTS 2017	€/ HAB	MONTANTS 2018	€/ HAB
Remboursement assurances frais personnel		122 737,19	1,47 €	146 035,34	1,76 €	214 387,87	2,63 €	150 389,00	1,92 €	105 703,02	1,35 €
TEOM		8 184 459,00	97,70 €	8 327 200,00	100,55 €	8 447 717,00	103,57 €	8 492 691,00	108,45 €	8 643 084,00	110,37 €
Subventions		89 718,47	1,07 €	37 225,90	0,45 €	140 932,65	1,73 €	153 163,88	1,96 €	35 092,12	0,45 €
Divers		77 174,02	0,92 €	82 577,01	1,00 €	71 008,56	0,87 €	46 211,02	0,59 €	349 273,73	4,46 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>8 474 088,68</b>	<b>101,16</b>	<b>8 593 038,25</b>	<b>103,76 €</b>	<b>8 874 046,08</b>	<b>108,80 €</b>	<b>8 842 454,90</b>	<b>112,91 €</b>	<b>9 133 152,87</b>	<b>116,62 €</b>
<i>Excédent antérieur reporté</i>		<i>404 499,68</i>	<i>4,83 €</i>	<i>731 030,62</i>	<i>8,83 €</i>	<i>819 037,07</i>	<i>10,04 €</i>	<i>958 141,57</i>	<i>12,23 €</i>	<i>936 081,94</i>	<i>11,95 €</i>

## COUTS GLOBAUX ANNUELS DES DECHETERIES ET DU SERVICE DE COLLECTE ET TRAITEMENT

Année	Coût annuel des déchèteries et frais de siège TRIFYL en € HT / hab	Déchets résiduels Coût du traitement en € HT / tonne	Taxe Générale sur les activités polluantes TGAP en € HT / tonne	Taxe communale sur la mise en décharge en € HT / tonne	Coût du traitement des déchets recyclables en vrac en € HT / tonne	Coût total du service de collecte et traitement y compris TGAP et taxe communale avec déchèteries en € TTC / habitant	
<b>2010</b>	9,40	75,00	0,00 comprise avec traitement	1,50 comprise avec traitement	40,00		<b>Moyenne française habitat mixte à dominante urbaine (Parution Ademe 2015, données 2012)</b>
<b>2011</b>	9,60	66,50	7,00	1,50	36,00		
<b>2012</b>	9,80	66,50	10,00	1,50	32,50		
<b>2013</b>	9,80	66,50	10,00	1,50	31,00		
<b>2014</b>	10,00	73,00	14,00	1,50	34,00	100,33	
<b>2015</b>	10,40	75,00	14,00	1,50	34,00	104,27	<b>97,90</b>
<b>2016</b>	11,50	76,50	14,06	1,50	37,00	106,69	
<b>2017</b>	12,50	79,00	15,00	1,50	45,00	113,19	
<b>2018</b>	<b>13,50</b>	<b>81,00</b>	<b>16,00</b>	<b>1,50</b>	<b>37,00</b>	<b>116,87</b>	

**BILAN 2018 de répartition des coûts**



## CONCLUSION

La délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n° 2011/181 du 24 octobre 2011 relative à l'organisation de la collecte des déchets ménagers a défini les 4 types de service de collecte retenus :

- conteneurs enterrés en centre urbain des communes de Castres, Labruguière et Mazamet ainsi que ponctuellement dans les communes rurales d'Aiguefonde, Lagarrigue, Payrin Augmontel, Pont de l'Arn, Saint Amans Soult et Valdurenque,
- bacs privatifs pour les gros producteurs,
- bacs individuels pour l'habitat pavillonnaire dense périurbain,
- bacs de regroupement dans les hameaux.

Cette nouvelle organisation achevée en 2013 (hormis le déploiement des conteneurs enterrés qui se poursuit dans les communes concernées) a permis une relative stabilisation des coûts d'exploitation de collecte et des tonnages de déchets ménagers résiduels en 2018. Les dotations aux amortissements, les frais de personnel, le traitement des déchets et la capitation (déchèterie) sont les postes en hausse. Les dotations aux amortissements correspondent notamment aux travaux des conteneurs enterrés qui sont réalisés à près de 90 % et à la réhabilitation de l'ancienne décharge du Pioch de Gaix à Valdurenque réalisée en 2012 (1 500 000 € HT).

Les postes du traitement et de la capitation facturés par Trifyl, pourront augmenter significativement dans les années à venir (Trifyl envisage une hausse de 30 % du tarif de traitement des déchets résiduels suite à l'application de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte).

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet va poursuivre et amplifier ses actions de prévention des déchets et faire progresser la mécanisation de la collecte des déchets.

En 2018, la trajectoire suivie par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est intéressante : hausse des quantités du tri et du verre et stabilisation des déchets résiduels (alors que les collectivités voisines constatent une hausse d'environ 2 %). Il y a lieu de poursuivre dans cette voie, voire d'accentuer les actions pour consolider ces résultats.